



La domitienne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN BITERROIS

COVID-19 : ENTREPRENEURS, LA DOMITIENNE VOUS AIDE

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a mis en place le « Fond de Solidarité exceptionnel Occitanie » pour les entreprises en difficulté face à la crise économique.

La Domitienne s'est engagée à compléter cette aide financière afin d'aider ses entreprises et d'anticiper la reprise économique sur le territoire.

POUVEZ-VOUS EN BÉNÉFICIER ?



LES CRITÈRES :

- Perte de chiffre d'affaires supérieure à 20% durant la période comprise entre le 1^{er} et le 30 avril 2020 par rapport à celui du mois d'avril 2019
- Chiffre d'affaires 2019 (ou sur le dernier exercice clos) supérieur à 35 000 €
- Structures immatriculées avant le 1^{er} février 2020
- Entreprises n'ayant pas sollicité ou obtenu de Prêt de Trésorerie, ni bénéficié du volet 2 du Fonds de solidarité national, ni bénéficié du Fonds d'Action Social de l'URSSAF

UNE AIDE DE QUEL MONTANT ? (Région + La Domitienne)



- Indépendants ou 0 salarié : **1 500 €**
- Entreprises de 1 à 10 salariés : **3 000 €**
- Entreprises de 11 à 50 salariés : **6 000 €**

POUR QUELS TYPES DE STRUCTURES ?



- Structures de 0 à 50 salariés : TPE indépendantes, micro-entrepreneurs, indépendants, professions libérales
- Tout statut (société ou entrepreneur individuel)
- Tout régime fiscal et social
- Tout secteur d'activité

COMMENT DÉPOSER VOTRE DOSSIER ?



- **Dépôt de dossier** en ligne via une création de compte sur la plateforme dédiée, jusqu'au 30 juin :
<https://mesaidesenligne.laregion.fr>

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS :

N° Vert gratuit : 0800 31 31 01

<https://hubentreprendre.laregion.fr>

04 67 90 40 90 / maisondeleconomie@ladomitienne.com

Informations actualisées au 20 mai 2020